

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
DÉPARTEMENT DE LA CREUSE  
-----

**DÉLIBÉRATION DU  
CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 12 OCTOBRE 2023

<b>DELIBERATION N°CD2023- 10/1/6 DOSSIER N°5920</b>	<b>VACATION INTERVENANT A LA CONFÉRENCE ANNUELLE DE L' OBSERVATOIRE DÉPARTEMENTAL DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE (ODPE) DU 7 DÉCEMBRE 2023</b>
---	---

Etaient présents :

Eric BODEAU, Marie-Christine BUNLON, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Marinette JOUANNETAUD, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Marinette JOUANNETAUD  
Thierry BOURGUIGNON à Jean-Jacques LOZACH  
Delphine CHARTRAIN à Jérémie SAUTY  
Laurence CHEVREUX à Valéry MARTIN  
Laurent DAULNY à Hélène FAIVRE  
Patrice FILLOUX à Marie-France GALBRUN  
Catherine GRAVERON à Franck FOULON  
Bertrand LABAR à Thierry GAILLARD  
Guy MARSALEIX à Hélène PILAT  
Armelle MARTIN à Mary-Line GEOFFRE  
Renée NICOUX à Eric BODEAU  
Isabelle PENICAUD à Jean-Luc LEGER  
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction des  
Ressources Humaines*

RAPPORTEUR : M. Thierry GAILLARD

**OBJET : VACATION INTERVENANT A LA CONFÉRENCE ANNUELLE DE L'  
OBSERVATOIRE DÉPARTEMENTAL DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE  
(ODPE) DU 7 DÉCEMBRE 2023**



**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,  
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,  
VU le rapport CD2023-10/1/6 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,  
VU l'avis de la Commission CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines,

**DÉCIDE,**

- de recruter un intervenant vacataire pour faire face à un besoin ponctuel à la conférence annuelle de l'ODPE du 7 décembre 2023 ;
- de fixer la rémunération de cet intervenant vacataire à 200 € brut par vacation, une vacation s'entendant comme 2 heures d'intervention ;
- d'autoriser Madame la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer les actes à intervenir.

**Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

La Présidente du Conseil  
Départemental de la Creuse  
**Valérie SIMONET**